

Présentation des propositions du groupe permanent d'orientation du COCT pour le

Troisième Plan Santé au Travail (PST3)

Propos conclusifs de François Rebsamen, Ministre du Travail

seule la version parlée vaut

Merci Monsieur le secrétaire général pour cette présentation.

Je tiens à saluer le travail réalisé par les partenaires sociaux dans le cadre du groupe restreint du COCT et à vous en remercier collectivement, représentants des organisations professionnelles et syndicales ainsi que le vice président du COCT et son secrétaire général.

I. Je souhaite souligner en premier lieu l'ambition forte affirmée par les partenaires sociaux dans le cadre du document qui vient de nous être présenté

Le groupe restreint a souhaité un plan santé au travail qui soit « **l'expression et l'instrument d'une volonté politique** » et l'expression d'une « **ambition partagée entre l'Etat, la sécurité sociale et les partenaires sociaux** ». Il le sera.

La qualité de vos débats telle qu'elle m'a été rapportée vous a permis de converger vers un texte de consensus qui vient d'être présenté. C'est un **texte courageux, innovant** et qui change la donne et renouvelle l'approche de la prévention et, au-delà, du travail.

Dans le contexte actuel, un accord unanime des représentants syndicaux et professionnels est une réussite qu'il convient de souligner ! Vous avez réussi à avancer ensemble et à construire un consensus, y compris sur des sujets difficiles.

Je forme le vœu que l'implication forte des partenaires sociaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de santé au travail, se poursuive dans la mise en œuvre du plan.

Tout d'abord, parce que vos propositions font **résolument le choix de la prévention** ou, pour le citer « celui d'une rupture concertée par rapport à une approche qui place encore trop souvent la réparation avant la prévention ». Le futur PST se donnera donc pour ambition d'inverser cette logique et de donner la priorité à la prévention. **Cette orientation devra en effet imprégner tout le futur PST3.**

Nous devons être ambitieux dans l'investissement que nous faisons dans la prévention et la santé au travail, car c'est en progressant sur le front du travail que nous parviendrons à créer des emplois de qualité et durables et revitaliser la compétitivité de l'économie française.

Investir dans la qualité des emplois et les conditions de travail, c'est un investissement rentable. Elle permet d'améliorer la satisfaction et le bien-être et l'engagement dans le travail des salariés. L'entreprise est elle aussi gagnante, du fait de l'amélioration de la performance qui en résulte. En réponse à une approche qui voudrait qu'investir dans le champ du travail n'est qu'un coût pour l'entreprise et donc un frein à la compétitivité. Outre le coût social évident des accidents, de la dégradation de la santé et du mal-être au travail ainsi que des pertes d'emploi liées à l'usure professionnelle, qui font de l'investissement collectif dans les politiques d'amélioration des conditions de travail de nombreuses études démontrent qu'au niveau micro, de l'entreprise elle-même, le rendement de l'investissement dans la prévention est rentable (rapport coût bénéfice estimé selon les

études entre 2,19 et 4,81). Il y a donc bien un lien positif entre la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail et la performance. Ce changement de braquet est une véritable ambition politique !

II. Je souhaite à présent revenir sur quelques points saillants du document d'orientation, qui auront vocation à constituer des fondements ou des axes du futurs PST3

Faire de la qualité de vie au travail un objet stratégique partagé. L'ANI « qualité de vie au travail » de 2013, dont la signature est un progrès majeur, s'appuyait sur cette logique positive, identifiant la qualité de vie au travail des conditions de travail comme un facteur de meilleure santé des travailleurs, mais aussi de performance des entreprises. La diffusion de la démarche QVT, et son intégration dans les démarches managériales et au rang des priorités et des objectifs de progrès des directions d'entreprises est un vecteur formidable d'appropriation de cette culture de la prévention. En Mi-2016, au terme de l'ANI, j'espère que nous pourrons, au sein du PST, capitaliser sur les accords conclus et afficher une réelle ambition en termes de diffusion et d'évolution de la négociation pour la suite du PST.

L'inscription de la prévention de la désinsertion professionnelle et du maintien en emploi dans les grandes orientations est essentielle. Dans la logique d'une prévention le plus en amont possible, le maintien en emploi apporte des réponses aux défis actuels de la mutation du travail, de l'usure professionnelle et du vieillissement. Fondée sur le constat que le travail est aussi facteur de santé et peut accompagner positivement la guérison, la prévention de la

désinsertion professionnelle met les administrations et les institutions au défi d'agir de manière plus coordonnée et plus innovante afin d'assurer l'accessibilité des dispositifs et des droits en la matière et ainsi de progresser dans la sécurisation des parcours individuels. C'est aussi un enjeu fort du « **Plan Cancer** » porté le Président de la République.

Autre orientation forte et significative de vos propositions : la simplification, identifiée comme un chantier commun à l'Etat et aux partenaires sociaux sur la période du PST, et qui se fonde sur une conviction partagée qu'il est possible d'**améliorer l'accessibilité, l'effectivité et l'efficacité de la réglementation sans affaiblir les exigences en matière de prévention** des risques professionnels. Différentes pistes ont été identifiées *et j'ai eu l'occasion d'évoquer ce sujet lors de mon intervention précédente, qu'il s'agisse des jeunes ou de la réflexion en cours sur l'aptitude et l'inaptitude*. Là aussi, il ne faudra pas hésiter à agir de manière transversale, innovante, en abattant les cloisonnements et les habitudes. Il me paraît en tout état de cause extrêmement positif que le COCT puisse être le lieu d'une réflexion active sur des démarches de simplification conduite dans cet objectif.

III. Les perspectives

Le PST3, outil de coordination des acteurs de la santé au travail doit à présent traduire ces objectifs ambitieux sur la base de vos propositions auxquelles j'adhère sans réserve.

Je lance donc aujourd'hui l'écriture du PRST3 sur la base de vos propositions.

Elle nécessitera un travail partenarial, mené sous l'égide de la DGT, en lien avec l'ensemble des acteurs de la prévention, organismes spécialisés, autres départements ministériels

concernés, que je remercie par avance pour leur mobilisation dans le cadre de ce chantier qui devra **s'achever au plus tard à la mi-avril 2015**.

Le COCT pourra être le lieu du suivi de l'avancement de ces travaux, afin de maintenir un dialogue vivant avec les partenaires sociaux, et la prochaine réunion du comité permanent, à **la fin du premier semestre 2015**, pourrait nous permettre d'adopter un PST3, à partir duquel s'engagera le travail de préparation des plans régionaux de santé au travail qui devront être finalisés fin 2015-début 2016.

Je vous remercie pour vos travaux, et vous propose de poursuivre les échanges autour d'un rafraichissement.